

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2022

Compte-rendu affiché le : 20 janvier 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture : 25 janvier 2022

N° 22-01-16

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2022

OBJET :

**Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Georges DUBESSET – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Lydie THOLLOT à Guy BERNE - André HUBERT à Georges DUBESSET - Marie-Hélène BOUILHOL à Romain MONTELMARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220119-22-01-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2022

Affichage : 20/01/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2021-128 – Contrat de vente de l'association Le Cochon Voyageur pour le spectacle Lindoriè de la Compagnie Zébloui, le mercredi 8 décembre 2021, pour un montant s'élevant à 950.31 € TTC.
- Décision n° 2021-129 – Renouvellement de la convention de mise à disposition gratuite à Badoit d'un espace de stockage de 70 m² dans les anciens ateliers situés à l'arrière du bâtiment historique Badoit, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Décision n° 2021-130 – Renouvellement du contrat de prêt à usage concédé par Badoit à la Ville pour l'occupation du hangar Montée de la Fonfort servant d'entrepôt pour la maquette du village provençal, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Décision n° 2021-131 – Signature de l'avenant n°3 au marché de travaux de l'entreprise COLAS – Lot 4 Sol et équipements sportifs, dans le cadre de la réalisation des tennis couverts d'un montant égal à 2 270.70 € HT portant le marché à 91 162.08 € HT.
- Décision n° 2021-131-2 – Signature du marché proposé par CLOEE pour une prestation de gestion commerciale et de promotion d'espaces réceptifs, accueil et coordination des évènements, moyennant une redevance égale à 30 % du montant locatif brut annuel.
- Décision n° 2021-132 – Signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet Les Ateliers dans le cadre de la construction de deux tennis couverts, d'un montant égal à 3 800.00 € HT portant le marché à 59 782.32 € HT.
- Décision n° 2021-133 – Signature du MAPA passé sous la forme d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande proposé par l'entreprise INEO, conclu pour une durée de un an reconductible une fois, pour un montant maximum pour les deux années de 350 000 € HT, dans le cadre de la modernisation, l'extension et la maintenance d'un dispositif de vidéoprotection.
- Décision n° 2021-134 – Convention de mise à disposition gratuite de la salle de spectacle dénommée l'Equateur à l'association FANTASCOPE, jusqu'au 31 août 2022.
- Décision n° 2021-135 – Contrat LOGITUD Solutions pour l'utilisation du progiciel Gestion des Elections Politiques avec le REU, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 reconductible 2 fois maximum, avec une redevance annuelle de 406.72 € HT.
- Décision n° 2021-136 – Contrat LOGITUD Solutions pour l'utilisation du progiciel MUNICIPAL Gestion de la police municipale, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 reconductible 2 fois maximum, avec une redevance annuelle de 336.77 € HT.
- Décision n° 2021-137 – Contrat LOGITUD Solutions pour l'utilisation du progiciel MUNICIPAL GVE Cloud : Géo Verbalisation Electronique Cloud, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 reconductible 2 fois maximum, avec une redevance annuelle de 698.06 € HT.
- Décision n° 2021-138 – Convention de mise à disposition à titre précaire de jardins familiaux à l'association des Jardins Baldomériens, pour une durée de trois ans et un loyer forfaitaire annuel de 660 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220119-22-01-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2022

Affichage : 20/01/2022

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 décembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS

